



C'est une réglementation performantielle qui valorise la conception bioclimatique du bâtiment pour en limiter les besoins en termes de chauffage, de refroidissement et d'éclairage artificiel.

Avec la RT 2012, le plafond de 50 kWhEP/m²/an (en valeur moyenne) de consommation énergétique des bâtiments va devenir la référence dans la construction neuve (60 kWhEP/m²/an en IdF).

Le 1^{er} janvier 2013 marque la date de généralisation de cette réglementation (décret et arrêté du 28 décembre 2012 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions).

Pour justifier de la prise en compte de cette RT, la loi Grenelle I prévoit deux attestations établies respectivement par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre au dépôt de la demande de permis de construire et à l'achèvement des travaux (attestations disponibles sur le site « RT bâtiment », www.rt-batiment.fr).

Pour promouvoir une démarche encore plus performante, deux niveaux de label sont prévus : **HPE*** (RT 2012 -10 %), et **THPE*** (RT 2012 -20 %).

Un troisième niveau est envisagé, bâtiment à énergie positive : Label **BEPOS*** - Vers la RT 2020.



De gauche à droite : DRIEE - DRIEA - DDT 91.

LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS

- **Pour les Architectes** : utilisation du Bbio*, une évolution des modes constructifs et des équipements, l'étanchéité à l'air depuis la conception jusqu'à la réception;
- **Pour les Bureaux d'études** : des calculs RT dès l'amont du projet (Surface Hors œuvre Nette, Consommations, Bbio,...);
- **Pour les Constructeurs, Promoteurs du secteur de la Maison individuelle** : calcul RT pour chaque projet, étanchéité à l'air, attestations réglementaires;
- **Pour les Entreprises et Industriels** : étanchéité à l'air, ponts thermiques, généralisation des EnR*, produits performants;
- **Pour les Contrôleurs techniques** : vérification étude thermique, attestations réglementaires DAT (déclaration d'achèvement de travaux).

GLOSSAIRE :

• **HPE** : Haute Performance Énergétique • **THPE** : Très Haute Performance Énergétique • **BEPOS** : Bâtiment à Énergie Positive • **EnR** : Énergie Renouvelable • **Bbio** : Besoin bioclimatique, il permet de valoriser la conception bioclimatique du bâtiment pour en limiter les besoins énergétiques.